



Germigny des Prés

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024 A 18H30

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Germigny des Prés, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe THUILLIER, Maire, suite à la convocation adressée par M. le Maire en date du douze septembre deux mille vingt-quatre

### Étaient présents :

AVEZARD Emily, BAZIRET Jean-Pierre, BEDIUO Aline, BERTHON Patrick, BOULLIER Jean-Pierre, DURAND Martine, HEMELSDAEL Philippe, LEVERT Jean-Marc, MAGNIN Chrystèle, PAVLOVIC Sophie, RAHMOUNI Marie, THION Denis THUILLIER Philippe, VOISE Yannick  
Formant la majorité en exercice,

**Absents Excusés:** DAM Aurélie, DURAND Martine, RAHMOUNI Marie

**A donné pouvoir :** DURAND Martine

**Secrétaire de séance :** BAZIRET Jean-Pierre

### 1. Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

### 2. Tarifs 2024 - Avenant

Vote : 13	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
-----------	------------	----------------	-----------

N°	libellés	Tarifs 2024
	<b>FOYER RURAL</b> (salle, cuisine, vestiaires)	
	<u>Locataires non résidents (principale)</u>	
1	Week end (Samedi & Dimanche)	590,00
2	Une journée en semaine (J-1 :18h à J+1 : 9h)	305,00
	<u>Locataires résidents (principale)</u>	
3	Week end (Samedi & Dimanche)	350,00
4	Une journée en semaine (J-1 :18h à J+1 : 9h)	155,00
5	Locations à but lucratif ou commercial (la journée)	730,00
6	Cautions salle (résidents ou non)	780,00
7	Cautions ménage (résidents ou non)	70,00
8	Réfection parquet - partielle	60,00
9	Réfection parquet - totale	220,00
	<b>Optimisation de l'occupation des salles par les associations :</b> <i>L'attribution du foyer ou de la salle de réunion se fera par la mairie, en fonction des besoins (nombre de personnes ou public attendus)</i>	
	<b>PRESBYTERE</b>	
10	Location longue durée La Poste €/mois	50,00
11	Tarif social (d'urgence) : délibéré en réunion de CCAS au cas par cas	
	<b>SCOLAIRE (classes transplantées)</b>	
12	Classes des écoles et collèges spécialisées: forfait /jour limité à 10jours/an	12,00

13	Collège du secteur de Châteauneuf et collèges spécialisés (hors secteur)	12,00
14	Aide à la garderie (€ / h /enfant limité à 30 h par année civile)	3,00
15	Lycée (séjour linguistique, découverte): forfait/ jour limité à 10 jours/an	12,00
<b>CIMETIERE</b>		
16	Concession classique 2m <sup>2</sup> : 50 ans	255,00
17	Concession classique 2m <sup>2</sup> : 30 ans	145,00
18	Concession "cavurne" 1m <sup>2</sup> : 50 ans	175,00
19	Concession "cavurne" 1m <sup>2</sup> : 30 ans	100,00
<b>CIMETIERE – Tarifs non résidents</b>		
20	Concession classique 2m <sup>2</sup> : 50 ans	1200,00
21	Concession classique 2m <sup>2</sup> : 30 ans	800,00
22	Concession "cavurne" 1m <sup>2</sup> : 50 ans	800,00
23	Concession "cavurne" 1m <sup>2</sup> : 30 ans	700,00
<b>DIVERS</b>		
24	Redevance stationnement (vente pizzas, commerces divers alimentaires) (1j/sem. 17/19h) - le trimestre	140,00
25	Licence IV – le trimestre	200,00
26	Postural-Ball (à l'année) 1 cours par semaine	600,00
	Postural Ball (à l'année) 2 cours par semaine	1000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'avenant aux tarifs 2024
- D'autoriser M le Maire à signer toutes pièces afférentes

### 3. Tarifs 2025

Vote : 13	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
-----------	------------	----------------	-----------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver les tarifs 2025, identiques à ceux de 2024
- D'autoriser M le Maire à signer toutes pièces afférentes

### 4. Travaux de réhabilitation du presbytère : choix d'un coordonnateur S.P.S.

Vote : 13	Contre : 2	Abstention : 2	Pour : 9
-----------	------------	----------------	----------

Le maire informe que dans le cadre du projet de réhabilitation du presbytère, il convient de désigner un coordonnateur SPS chargé d'assurer la suivi et le contrôle du respect des règles de santé et sécurité des intervenants.

Après consultation, l'entreprise Qualiconsult propose cette mission pour un montant de 2850.00 € HT soit 3420.00 € TTC.

Le conseil municipal ayant entendu les explications du maire et pris connaissance des offres reçues pour cette mission SPS, après délibérations, décide :

- De retenir la proposition de l'entreprise Qualiconsult, pour un montant de 2850.00 € HT, soit 3420.00 € TTC
- D'autoriser M le Maire à signer toutes pièces afférentes

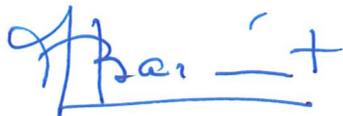
### Questions diverses :

M Berthon informe l'assemblée de sa rencontre avec M. MICHEL, qui souhaite poser une clôture le long de sa propriété. Pour ce faire, la commune propose qu'il acquiert la parcelle AC 323, d'une superficie de 22 m<sup>2</sup>, qui est contiguë à son terrain. Sur cette parcelle, un équipement hydraulique communal étant installé, il conviendra de signer une convention entre le propriétaire et la commune décrivant les obligations respectives.

Conscient de la longueur possible de la procédure d'achat, le conseil municipal a examiné la demande et après discussion, il a été convenu que l'acceptation de la pose de la clôture ne doit pas être retardée. Le conseil municipal recommande donc d'accepter la demande de l'administré concernant la clôture et d'initier les démarches nécessaires

Séance levée à 20 :06

Jean-Pierre BAZIRET  
Conseiller Municipal et secrétaire de séance



A Germigny des Prés, le 26 septembre 2024



P Thuillier, maire

Publié sur le site internet de la commune et affiché le 26 septembre 2024 conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales